RAPPORT INITIAL CONTRÔLE TECHNIQUE

SOCOTEC

29_QUIMPER_REGION ACADEMIQUE BRETAGNE_DSDEN 29_CONFORMITE RADON_CT
À QUIMPER

Contact
ACADEMIE DE RENNES | Maëlle RAMAGE
Rectorat de l'académie de Rennes - 96 rue d'Antrain, CS10503
35705 RENNES Cedex

Date d'émission : 15/09/2026
N° d'affaire : 260726840000020
Référence chrono : CT/26840/0926/0079
Version : 1

SYNTHÈSE DES MISSIONS

Solidité de l'existant Non renseigné

Solidité des ouvrages & équipements indissociables Non renseigné

Fonctionnement des instal. Non renseigné

Sécurité des personnes Non renseigné

Handicapés accessiblité Non renseigné

Thermique Non renseigné



Hygiène et Santé Autres qu'Hab Non renseigné

Phonique hors habitation Non renseigné

ÉDITO

Votre responsable d'affaire
Florence THONON
0623418687
florence.thonon@socotec.com

Madame, Monsieur,

Les notes, avis et observations que vous retrouverez dans ce rapport suivent une grille d'évaluation permettant d'identifier immédiatement le niveau de priorité associé à chaque point. Elles reposent sur trois catégories :

Avis favorable (vert) : la conception de l'ouvrage ou de l'équipement est satisfaisante.

À préciser (orange) : des informations complémentaires sont à nous communiquer pour que nous puissions émettre un avis.

Avis défavorable (rouge) : La conception de l'ouvrage ou de l'équipement n'est pas satisfaisante.

Ce rapport reflète l'ensemble du travail réalisé, ainsi que les dernières étapes à engager pour débuter sereinement une nouvelle phase. Vous pouvez retrouver en page suivante la frise chronologique de votre projet.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans la levée des réserves, et pour répondre à toute question concernant les conclusions de ce rapport.

CHRONOLOGIE DU PROJET ET DES VISITES

SOCOTEC

Commercialisation du projet
25/08/2026

Conception
04/06/2026

N Nombre de rapports transmis ou nombre d'avis contenus dans les fiches d'avis sur ouvrage. Les livrables affichés sont le 1er et le dernier transmis.

10%
AVANCEMENT DU PROJET

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT page 8

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX page 12

2.1 Localisation & données de l'affaire page 12

2.2 Calcul de l'effectif page 13

2.3 Calcul des dégagements page 13

2.4 Prescriptions de la Commission de Sécurité page 13

2.5 Codification de nos avis page 14

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS page 15

4. ANALYSE DE RISQUE page 17

4.1 PLAN D'ACTION page 17

4.2 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS page 17

4.3 MISSION SOLIDITE page 18

4.4 MISSION FONCTIONNEMENT page 21

5. ÉVALUATION DE CONFORMITÉ page 22

5.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES page 22

5.2 MISSION HANDICAPES page 23

5.3 MISSION THERMIQUE page 24

5.4 MISSION HYGIENE ET SANTE page 24

5.5 MISSION ACOUSTIQUE page 24

6. PARTENAIRES DE L'OPÉRATION page 26

SOMMAIRE

7. VOTRE PROJET EN CHIFFRES page 27

1 OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le **Rapport Initial de Contrôle Technique** prévu dans notre contrat n°260726840000020.

Les avis sur les dispositions techniques sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 2 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

LES AVIS SUR LES DISPOSITIONS TECHNIQUES SONT ÉMIS PAR :

- **Florence THONON** Pilote de l'affaire

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

- **LE** Mission LE relative à la solidité des existants.
- **L** Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d ´équipement indissociables.
- **F** Mission F relative au fonctionnement des installations

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

- **S** Missions relatives à la sécurité des personnes
- **HAND** Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.
- **TH** Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie.
- **HYSA** Mission HYSa relative à l´hygiène et à la santé dans les bâtiments autres que d´habitation
- **PHA** Mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation.

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS COUVERTES PAR LA PRÉSENTE OPÉRATION

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les demandes de précisions concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'analyse de risque a pour objectif d'identifier les aléas et les enjeux du projet. Elle prend en compte le contexte de l'opération, les référentiels techniques applicables ainsi que les retours d'expérience et les pathologies connues. Cette analyse permet d'adapter le niveau d'exigence, notamment en tolérant certaines déviations lorsque les enjeux sont faibles. Le risque est ainsi évalué en fonction de la gravité des conséquences et de leur probabilité, notamment en termes de dommages, de durabilité et d'usage de l'ouvrage.

L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité réglementaire du projet. Elle repose sur une analyse critique des dispositions retenues au regard de la réglementation applicable et des normes associées. Le principal risque identifié est celui de non-conformité, résultant d'une mauvaise application des règles en vigueur. Les vérifications visuelles effectuées par échantillonnage viennent en complément des contrôles réalisés par les entreprises et maîtres d'œuvre.

POINTS IMPORTANTS

- **Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI,** liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
- **Fait usage de son jugement professionnel pour aboutir à un avis**
- **Périmètre de l'évaluation technique**
 - Porte sur ouvrages et équipements
 - Intervient en conception + réalisation
 - Basée sur l'analyse de risque et l'évaluation de conformité
- **L'analyse de risque a pour objectif** d'identifier les aléas et les enjeux du projet.
- **L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité** réglementaire du projet.

1 OBJET DU RAPPORT

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

Ce rapport a été édité par :

> **Florence THONON**

Ce rapport a été transmis à :

> **maelle.ramage@ac-rennes.fr**
> **s.legars@groupe-soft.com**



2.1 LOCALISATION & DONNÉES DE L'AFFAIRE

L'actif se situe dans la **ville de Quimper (29)**, au 1 Boulevard du Finistère.

L'agence SOCOTEC la plus proche du projet est à

3 km de votre projet

Maître d'ouvrage : Maëlle RAMAGE

Nature du projet : Le projet concerne les travaux de mise en conformité

"Radon" de l'établissement DSDEN29 de QUIMPER: remplacement de la ventilation simple flux existante par le mise en place d'une CTA double flux + réseaux.

Le bâtiment est classé partiellement ERP de 5ème catégorie avec activités de type W (halls 1 et 2, salles de réunion 025 et 027, dégagement 1, bloc sanitaires 1, sas et WC PMR). Le reste de l'établissement est relève du Code du Travail au regard de la sécurité incendie.



PERMIS DE CONSTRUIRE

- N° du Permis de Construire : sans objet

2.2 CALCUL DE L'EFFECTIF

Commentaire : Existants non modifiés

2.3 CALCUL DES DÉGAGEMENTS

Commentaire : Existants non modifiés

2.4 PRESCRIPTIONS DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

sans objet

2.5 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Code	Nom de l'avis	Signification	Action attendue
F	**Favorable**	Élément conforme aux exigences et ne nécessitant aucune observation.	Aucune action à ce stade du projet
AP	**À préciser**	Analyse impossible faute d'informations, documents ou accès insuffisants.	Fournir compléments
D	**Défavorable**	Non-conformité ou anomalie nécessitant impérativement une correction.	À prendre en compte dans la conception du projet
HM	**Hors mission**	Élément ne relevant pas du périmètre contractuel du contrôle technique.	Hors champ d'analyse.
PM	**Pour mémoire**	Information utile à rappeler ; ne constitue pas une non-conformité.	Pas d'action
SO	**Sans objet**	Point ne relevant pas du périmètre du projet ou non applicable à l'ouvrage.	–

3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Au cours de la mission, **SOCOTEC a formulé des avis qui ont été communiqués au Maître d'Ouvrage** dans les documents suivants :

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
PC	REGION BRETAGNE	02_ae_ms_ctc_radon_dsden29_V2_sign.pdf	25/08/2026
APD	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - AVP - DSDEN Radon - Note technique.pdf	07/07/2026
APD	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - AVP - DSDEN Radon - Plans de principe.pdf	07/07/2026
APD	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - AVP - DSDEN Radon - Proposition phasage travaux implantation.pdf	07/07/2026
APD	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - AVP - DSDEN Radon - Variante 2 principe ventilation 15_07_2026.pdf	07/07/2026
APD	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - AVP - DSDEN Radon - Variante 3 principe ventilation 15_07_2026.pdf	07/07/2026
APD	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DIAG-ESQ - DSDEN Radon - Annexe plans de principe.pdf	04/06/2026
APD	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DIAG-ESQ - DSDEN Radon.pdf	04/06/2026
APD, PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DSDEN RADON - CCTP - DCE Ind B.pdf	14/09/2026
APD, PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DSDEN RADON - CCTP - DCE.pdf	14/09/2026
APD, PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DSDEN RADON - DPGF - DCE Ind B.xlsx	14/09/2026
APD, PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DSDEN RADON - DPGF - DCE.xlsx	14/09/2026
APD, PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DSDEN RADON - Planning Phasage - DCE.xlsx	14/09/2026
APD, PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DSDEN RADON - Plans de principe - DCE.pdf	14/09/2026
APD, PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DSDEN RADON - Plans de repérage phasage - DCE.pdf	14/09/2026
APD, PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	26-23 SOFT F&T - DSDEN RADON - Plans masse repérage base vie - DCE Ind B.pdf	14/09/2026
PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	99162 DSDEN QUIMPER DOE.02B RDC VENTILATION.pdf	31/08/2026
PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	99162 DSDEN QUIMPER DOE.03B R+1 VENTILATION.pdf	31/08/2026
PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	99162 DSDEN QUIMPER DOE.04B R+2 VENTILATION.pdf	31/08/2026
PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	99162 DSDEN QUIMPER DOE.05B R+3 VENTILATION.pdf	31/08/2026

3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	99162 DSDEN QUIMPER DOE.06 TOITURE.pdf	31/08/2026
PC	REGION BRETAGNE	Fiche affaire 2607-020.pdf	25/08/2026
PRO	SOFT FLUIDES & THERMIQUE	Image1.png	15/09/2026

4.1 PLAN D'ACTION

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment.

MISSION SOLIDITE / EXISTANTS

GÉNÉRALITÉS GÉNÉRALITÉS	-	En cours	n°8
GÉNÉRALITÉS GÉNÉRALITÉS	-	En cours	n°8

4.2 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS		Les travaux prévus sont compatibles avec les dispositions structurelles existantes et non modifiées	F	8
		Pour mémoire, les aléas techniques à la prévention desquels le contrôleur technique contribue au titre de la mission LE sont ceux qui découlant de la réalisation des ouvrages et d'équipements neufs, sont susceptibles de compromettre, dans les constructions achevées, la solidité des parties anciennes de l'ouvrage.	PM	13
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS			F	7
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS			F	6
COMPATIBILITÉ DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			F	5

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS			F	4
RENSEIGNEMENTS / EXISTANTS				
Examen de l'état apparent des existants		En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	PM	12
COMPATIBILITE TRAVAUX / EXIST				
Adéquation des données relatives aux existants vis-à-vis du projet		Nous attirons votre attention sur le fait que notre mission de contrôle technique ne concerne pas la vérification des travaux de démolitions, de même que la vérification de renforcement ou de maintien provisoire pendant la durée des travaux.	HM	11
Investigations complémentaires		Chaque entreprise devra nous signaler pour avis toutes démolitions (ou autres travaux) touchant les structures porteuses et nous soumettre pour avis les plans de confortement définitifs.	PM	10

4.3 MISSION SOLIDITE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS			F	3
		Pour mémoire, la solidité des équipements ne participant pas au clos couvert du bâtiment et non indissociablement liés à la structure ne relève pas de la mission de type L qui nous a été confiée. A ce titre la solidité des lots suivants n'est pas visée : cloisons, menuiseries intérieures, faux-plafonds, revêtements de sols et murs, installations techniques -électricité CFO/CFA, ventilations, chauffage, plomberie sanitaires, ...	HM	15

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
		Les aléas techniques à la prévention desquels le contrôle technique contribue au titre de la mission L, sont ceux qui, découlant de défauts dans l'application des textes techniques à caractère réglementaire ou normatif, sont susceptibles de compromettre la solidité de la construction achevée ou celle des ouvrages et éléments d'équipement indissociables qui la constituent. La mission L porte, dans la mesure où ils font partie des marchés des travaux communiqués à SOCOTEC, sur les ouvrages et éléments d'équipement suivants : - les ouvrages de réseaux divers et de voirie (à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières) dont la destination est la desserte privative de la construction ; - les ouvrages de fondation ; - les ouvrages d'ossature ; - les ouvrages de clos et de couvert ; - pour les bâtiments, les éléments d'équipement liés indissociablement aux ouvrages énumérés ci-dessus.	PM	16
PARAMÈTRES CLIMATIQUES		Hors mission	HM	27
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ			SO	28
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE			SO	29
RÉSEAUX		Hors mission	HM	30
VOIRIES			SO	31
FONDATIONS SUPERFICIELLES			SO	32
FONDATIONS PAR MICROPIEUX			SO	33
FONDATIONS PAR PIEUX OU BARRETTES			SO	34
FONDATIONS PROFONDES			SO	35
DALLAGES		Dispositions existantes non modifiées	SO	36
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT		Dispositions existantes non modifiées	SO	37
STRUCTURE MÉTALLIQUE			SO	38
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS			SO	39

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON		Existants non modifiés en parties courantes	SO	40
ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR TAN			SO	41
ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BOIS			SO	42
COUVERTURE			SO	43
PAROIS EXTÉRIEURES TRADITIONNELLES			SO	44
MENUISERIES EXTÉRIEURES		Existants non modifiés	SO	46
CLOISONS		Hors mission	HM	47
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS		Hors mission	HM	48
REVÊTEMENTS MURAUX INTÉRIEURS		Hors mission	HM	49
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS		RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	PM	14

ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Autres points singuliers *CCTP: Réalisation de l'ensemble des reprises d'étanchéité nécessaires au droit des nouvelles traversées de toiture destinées aux réseaux de ventilation, y compris relevés d'étanchéité sur té-souches, raccordement au complexe existant, accessoires de finition et toutes sujétions garantissant le maintien de l'étanchéité de la toiture. Les matériaux mis en oeuvre seront de nature identique ou compatibles avec le complexe d'étanchéité existant et seront mis en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant et aux DTU 43.1.*			F	45

4.4 MISSION FONCTIONNEMENT

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
PLOMBERIE			SO	24
FLUIDES SPECIAUX			SO	20
INSTALLATIONS ELECTRIQUES			SO	19
APPAREILS ELEVATEURS			SO	18
PORTES DE GARAGE AUTOMATIQUES			SO	17
RESEAUX				
Réseau d'alimentation en eau			SO	26
Réseau d'assainissement			SO	25
GENIE CLIMATIQUE				
DISTRIBUTION D'AIR			F	23
TRAITEMENT DE L'AIR			SO	22
DIFFUSION ET REPRISE DE L'AIR			F	21

5.1 MISSION SECURITE DES PERSONNES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE		Pour mémoire: Le bâtiment est classé partiellement ERP de 5ème catégorie avec activités de type W (halls 1 et 2, salles de réunion 025 et 027, dégagement 1, bloc sanitaires 1, sas et WC PMR). Le reste de l'établissement est relève du Code du Travail au regard de la sécurité incendie.	PM	64
ERP - 5ÈME CATÉGORIE				
CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS N° réf article : PE5 à PE12		Dispositions existantes non modifiées	SO	71
AMENAGEMENTS INTERIEURS N° réf article : PE13		Dispositions existantes non modifiées	SO	69
DÉSENFUMAGE N° réf article : PE14		Dispositions existantes non modifiées	SO	70
APPAREILS DE CUISSON N° réf article : PE15 à PE19			SO	72
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE N° réf article : PE24		Existants non modifiés	SO	75
MOYENS DE SECOURS *CCTP: Une installation SSI est actuellement en place sur le bâtiment. Centrale CMSI type UTC Pack Type B de marque CHUBB.* N° réf article : PE26 à PE27		Pour mémoire: non modifiée	PM	73
RÈGLES COMPLÉMENTAIRES POUR LES ÉTABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RÉSERVÉS AU SOMMEIL N° réf article : PE28 à PE37			SO	76
... > CHAUFFAGE, VENTILATION				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Généralités *CCTP* N° réf article : PE20		Pour mémoire: CCTP: Les installations à réaliser seront conformes aux exigences du règlement de sécurité incendie. Les zones de recoupement et de compartimentage actuellement établies ainsi que le degré coupe-feu exigé au niveau des parois du bâtiment devront être respectées et maintenues. Des clapets coupe-feu seront donc prévus en traversée de plancher et limite de zones de mise en sécurité afin de rétablir le degré coupe-feu des parois traversées.	PM	65
... > INSTALLATIONS DE VMC				
Conception de l'installation de V.M.C. N° réf article : PE23§1			F	68
Limitation des débits de soufflage pour un système double flux N° réf article : PE23§1		Pour mémoire	PM	66
Caractéristiques des conduits N° réf article : PE23§2			F	67
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > MOYENS DE SECOURS				
MOYENS D'EXTINCTION N° réf article : PE26		Dispositions existantes non modifiées	SO	74
ALARME, ALERTE, CONSIGNES N° réf article : PE27		Existants non modifiés	SO	77

5.2 MISSION HANDICAPES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS		Les dispositions existantes ne sont pas modifiées par les travaux projetés.	F	2

5.3 MISSION THERMIQUE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS		Pour mémoire: les dispositions seront conformes aux exigences de la réglementation RE2020	PM	50

5.4 MISSION HYGIENE ET SANTE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION				
Eclairage naturel			SO	51
Aération des locaux à pollution non spécifique			SO	55
Distribution d'eau			SO	52
Installations sanitaires			SO	53
Installation d'évacuation des eaux usées			SO	54
Evacuation des ordures ménagères			SO	56

5.5 MISSION ACOUSTIQUE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS *CCTP*		Pour mémoire: "L'entreprise devra respecter les objectifs acoustiques définis conformément à la norme NF S 31-080 (classification acoustique des espaces de bureaux).	PM	57
BÂTIMENTS AUTRES				
Référentiel		La note acoustique nous sera transmise, précisant l'hypothèse retenue , conformément à la norme Norme NF S 31-080 (niveau courant, performant ou très performant...): bureaux	PM	58

ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Isolements aux bruits aériens intérieurs		Pour mémoire	PM	59
Niveaux de réception des bruits d'impacts			SO	63
Bruit des équipements techniques		Pour mémoire	PM	60
Isolements vis-à-vis des bruits aériens extérieurs			SO	61
Correction acoustique des locaux et circulations		Pour mémoire	PM	62

6 PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



MAÎTRE D'OUVRAGE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES
35705 RENNES
02.23.21.76.43



BUREAU D'ÉTUDES

SOFT FLUIDES & THERMIQUE
29000 QUIMPER

CHIFFRES CLÉS

moins d'un mois
Durée totale du projet

2 interlocuteurs
Partenaires impliqués dans le projet

0 €
Montant prévisionnel des travaux

8 mois
Durée prévisionnelle des travaux

SOCOTEC



VOTRE AVIS COMPTE

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations, nous attachons une importance particulière à votre retour d'expérience.

Votre avis nous permet d'améliorer la lisibilité de nos rapports et la qualité de nos interventions.

Vous allez recevoir une enquête…

SOCOTEC.FR

Agence Construction Quimper
6 Rue François Lemarie Parc d'activités de Kernoter | 26840 QUIMPER | (+33)2.98.90.24.11
SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE